

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2016**

### **Présents**

GUENAULT Nathalie, TRAVERS Laurent, GOULESQUE Céline, PELICOT Joël, MEULOT André, FLORENCE Aline, AUBUSSON Jérôme, PAIN Claude, PANTIN Gautier, RUELLE Laurent, R. CHESNEAU

### **Absents excusés**

POUDELET Éric pouvoir à R. CHESNEAU  
MOREAU Catherine pouvoir à Aline FLORENCE  
ROUMEAS Suzel à TRAVERS Laurent

### **Absents**

Francine ROBBE

### **Secrétaire de séance**

Claude PAIN

M le Maire demande d'ajouter un point concernant l'emplacement de la borne électrique. Le conseil accepte à l'unanimité

Approbation du compte rendu précédent par 14 voix pour.

### **I. FINANCES**

1) Régie d'avance ALSH : Le conseil vote à l'unanimité pour que le régisseur de la régie d'avance ALSH ne perçoive pas d'indemnité de responsabilité.

2) Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 € au tennis de table, en compensation de la perte occasionnée suite à une erreur matérielle de la mairie, empêchant le reversement de la participation CAF dans le cadre des passeports loisirs jeunes.

3) Suite à la demande du comptable public monsieur VRIGNON et à la mise à jour des régies municipales, le conseil municipal vote à l'unanimité la suppression de la régie 2268 : entrées concerts et spectacles, inutilisée depuis plusieurs années.

### **II. BATIMENTS / VOIRIE**

1) Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de matériel d'équipement pour la salle pluriactivité et l'ALSH. Le montant des achats est estimé à 14.000 euros HT.

2) Point sur les travaux : les travaux de voirie prévus cette année vont avoir lieu dans un premier temps sur les trottoirs en enrobé de l'allée du Grand Clos, de l'Aumône, rue du clos de la cure, rue de la Serinière et une partie de la rue de la Poste. Ces travaux sont prévus du 18 juillet 2016 au 12 août 2016. Ensuite sur les chaussées route des Bonshommes et rue du Carroi, les travaux sont prévus du 5 au 16 septembre 2016. Pour ces 2 rues, un mot sera déposé dans les boîtes aux lettres rappelant la date des travaux. Nous sommes conscients que ces travaux exécutés par l'entreprise la Colas occasionneront une gêne, mais l'accès des riverains à leur domicile sera maintenu.

3) Borne électrique : 2 choix d'emplacement de cette borne étaient possibles dans le centre bourg près des commerces : près des jardins potagers ou place de la chapelle. Suite à une visite sur le terrain de certains membres du conseil municipal le choix de la place de la Chapelle est la solution la plus fonctionnelle avec le coffret électrique près des caves. Les propriétaires des caves ont été prévenus. L'accès aux caves sera toujours possible et les 2 places de recharge ne supprimeront pas des places de parking existantes. Le conseil municipal approuve cet emplacement avec 12 voix pour et 2 voix contre.

### **III. URBANISME**

1) DPU

Pas de droit exercé par la commune sur la vente de :

- D'une maison au 5, rue de la Chaoullerie
- D'une maison au 29, rue du Carroi
- D'une maison au 16 le Gué des Près
- D'une maison au 20, chemin des Baratteries.
- 

2) Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées :

Suite aux explications de monsieur le maire sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable (aucune observation n'a été relevée), le conseil vote à l'unanimité l'approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées.

### **IV. ELECTIONS**

Monsieur le maire propose la création d'un second bureau de vote dans la salle de motricité de l'école, suite au nombre d'électeurs arrivant à un seuil élevé, supérieur aux préconisations de la préfecture et à la refonte des listes électorales fixée en 2017. Le conseil vote la création de ce deuxième bureau à 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

### **V. INTERCOMMUNALITE**

1)° Le conseil vote à l'unanimité la participation de la commune aux frais liés à l'instruction du droit des sols avec un montant de 4894.53 € pour 2016, autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes Gâtines et Choisille afin de définir les modalités de remboursement du fonctionnement du service urbanisme du Pays de Loire Nature par la commune et autorise le maire à signer la convention avec PLN concernant les modalités de la mise à disposition du service urbanisme du syndicat relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

2) Approbation du nouvel EPCI issu de la fusion :

Le 15 mai 2016 en mairie est arrivé l'arrêté préfectoral sur la fusion Gâtines-Choisille et Racan. Le conseil municipal à 75 jours pour délibérer le périmètre. Il faut aussi délibérer sur le nom du siège et de la gouvernance de cette nouvelle communauté de communes.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes du projet de périmètre de la future fusion représentent la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins 1/3 de la population.

A défaut d'accord des communes le préfet pourra passer outre ce désaccord en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté, la fusion après avis de la CDCI de l'Indre et Loire.

Pour information la communauté de communes de RACAN a voté non.

Le conseil municipal vote pour la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Gâtines Choisille et Racan :

Pour le périmètre : 2 abstentions, 1 voix contre, 11 voix pour.

Pour le nom : Les Hauts de Touraine 12 voix pour  
Gâtines et Racan 1 voix pour  
La Gâtine de Racan : 0 voix  
1 abstention.

Pour le siège : A Saint Antoine dans les locaux actuels, 14 voix pour, avec une étude sur 2 hypothèses, la rénovation de l'ancien LIDL en bureau et 1 bâtiment neuf à POLAXIS.

Gouvernance : Choix de 36 sièges à la nouvelle communauté de communes : 3 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour.

Vote des représentants : 14 voix pour monsieur MEULOT, 12 voix pour Francine ROBBE et 2 voix pour Suzel ROUMEAS.

## **VI. DIVERS**

A.MEULOT : Les riverains de la rue des Caves et rue de la Chabottière se plaignent de la vitesse excessive des voitures ; la commission voirie va réfléchir à des solutions. Une réunion est fixée avec VTH le 5 juillet à 15 h pour la présentation de l'esquisse de la partie logements sociaux par l'architecte.

N. GUENAULT : SIEIL : le comité syndical a eu lieu le 14 juin 2016 et le rapport d'activité sera déposé en mairie. Seul l'éclairage public était pris en compte pour les fonds de concours, désormais il le sera aussi sur le génie civil. Pour le numérique, on attend des nouvelles de la réunion du 20 juin 2016. Le groupement de commandes d'électricité pour le tarif bleu a été attribué à Direct Energie à partir de 1<sup>er</sup> juillet 2016.

C.PAIN : informe de la mise en place d'un marché sur la commune en alternance avec Rouziers une fois par mois si tous les exposants peuvent se placer sur la place de la Chapelle. Les membres de la commission patrimoine étudient un voyage à Verdun de 3 jours. Les journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2016. Le trajet de cette année se concentrera sur le centre bourg. Suite à la fermeture de l'ALSH de Semblançay la capacité d'accueil de l'ALSH de Saint Antoine devrait passer de 80 à 120 enfants et l'ALSH devrait accueillir à la rentrée de septembre pour les mercredis les enfants de Semblançay, St Roch, Pernay et Charentilly.

J. AUBUSSON : informe de l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école pour septembre, il y aura à la rentrée le même nombre d'élèves et de classes que cette année. Une réunion communication est prévue le 19 juillet à 20h30 et le pot avec les animateurs TAP et la commission école est prévu le 5 juillet à 18h30.

R. CHESNEAU : un vidéo projecteur ainsi qu'un écran de projection ont été achetés pour être installés dans la salle du conseil. Une réunion bâtiment est prévue le 29 juin à 15h pour choisir les couleurs de peinture de la cantine.

J. PELICOT : Réunion du SICA : pré diagnostic pour hiérarchiser la vulnérabilité des masses d'eaux pollutions diffuses : le Saulay et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence sont en seconde position pour le prochain programme. SATESE : rencontre avec les communautés de communes suite à la loi NOTRE pour voir les atouts et orientations possibles. Obligation du contrôle des assainissements non collectifs (P1 et P2), contrôle renouvelé tous les 6 ans.

C.GOULESQUE : Samedi 25 juin 2016 fête de l'école à partir de 14 h

A.FLORENCE : Penser à l'éclairage public dans le chemin qui va du grand clos au lotissement du clos de la Cure.

Demande des nouvelles concernant les horaires de la déchetterie. A.MEULOT répond que les heures d'ouverture de la déchetterie seront réexaminées à la rentrée.

Demande de C.MOREAU : Mettre un banc à l'arrêt de bus sur la route du dolmen. R.CHESNEAU précise qu'il va falloir avant tout réparer le toit endommagé de l'abri.

L.TRAVERS : Entretenir le chemin qui va du lotissement du bas du gué des près à la départementale ; monsieur le maire précise que de la diorite va être mise sur ce chemin.

Fin de conseil à 22 heures 45

Prochain conseil le mardi 23/08/2016 à 20h30.